



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 1/2013

Séance Ordinaire du 12 février 2013
à la salle des spectacles

Présidence: M. Mazyar YOSEFI

Membres présents :	63
Membres absents excusés :	17
Membres non excusés:	<u>0</u>
Effectif total :	80

Absents excusés: Mmes et MM Graziella AIELLO, Mercédès ASSAL, Judith BOVAY, Ernest CORBAZ, Anne-Catherine DOYER JOHN, Bernard FAUCHERRE, Yves GIROUD, Sophie LAB, Fabien LOI ZEDDA, Daniel MARGOT, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Olimpia PERROUD, Corrado RAMETTA, Malica SKRIJELJ, Christian TERRIER, Philippe VERSEL, Ali YAHIAOUI.

A 20h15, **M. Mazyar YOSEFI**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année 2013 à M. le Syndic, MM les Municipaux, Mmes les conseillères communales, MM les conseillers communaux, Mme la secrétaire du Conseil, M. le Secrétaire municipal, chères Palinzardes et chers Palinzards, Mmes et MM.

Il remercie chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse, (le journal Le Régional) est excusée ce soir.

Il souhaite également la bienvenue à Mme Fabienne GHEZA pour son retour parmi nous après son congé maternité.

L'appel est effectué par la secrétaire, le quorum étant atteint avec 63 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Mardi 8 janvier 2013 :

En compagnie de Mme VIREDAZ, il a rendu visite à Mme Jeanne MICHON à l'occasion de ses 90 ans. Ce fut une rencontre très agréable avec la première nonagénaire de l'année 2013, entourée de sa famille. Il a passé un moment émouvant avec elle qui lui a raconté quelques beaux souvenirs. Il lui souhaite encore une belle année 2013.

**Mardi 08 janvier 2013;**

Accompagné de Mesdames GHEZA et AUBERT, il a assisté à une réunion organisée par M. NIKLAUS, boursier informaticien de la commune, au sujet du futur Extranet de notre Conseil. Nous avons établi, avec la société IMEDIA mandatée par la commune, le cahier des charges pour ce projet. Ce cahier des charges étant maintenant finalisé, l'idée est de le mettre en place pour la séance du mois de juin 2013 au plus tard.

Vendredi 11 janvier 2013;

Il a reçu une lettre des cartons du cœur dont il fait lecture :

« Monsieur le Syndic, Messieurs les conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux. C'est au nom du comité des cartons du cœur d'Epalinges ainsi que celui de nos bénéficiaires que nous vous remercions très chaleureusement pour votre don de vos jetons de présences. Comme vous le savez déjà, notre activité continue d'après ces principes fondamentaux et chaque année, le nombre de livraisons augmente sensiblement. Votre argent nous permettra d'effectuer des achats de produits frais afin de compléter les cartons de denrées que nous livrons aux familles que nous soutenons qui sont malheureusement de plus en plus nombreuses. Aussi, votre précieuse et indéfectible générosité nous donne la possibilité d'offrir une alimentation saine et équilibrée à toutes celles et ceux que nous aidons, ainsi que de leur apporter un sourire, du soutien et de la chaleur humaine. En vous réitérant nos remerciements, nous vous transmettons nos meilleurs vœux pour cette année 2013 et vous prions de recevoir nos cordiales salutations. »

Jeudi 31 janvier 2013;

Il a reçu la lettre suivante, signée de M. Maurice MISCHLER, Syndic et de M. Alexandre GOOD, secrétaire municipal, concernant la pétition contre l'implantation d'un Mc Donald à Epalinges :

« Monsieur le Président. Par son passage au Greffe municipal du 28 janvier 2013, monsieur Gilles COTTON a déposé la pétition citée en titre portant 334 signatures. Les signataires ont été vérifiés par le Greffe municipal. Sur les 334 signatures de départ, 16 personnes n'ont pas le droit de vote sur le plan communal et 11 n'habitent pas sur la commune. Ce qui ramène le nombre de signatures valables à 307. En application de l'article 46 du règlement du Conseil communal, nous nous permettons de vous transmettre la dite pétition en vous laissant le soin de la remettre à la commission des pétitions pour traitement et de porter cette information à la connaissance du législatif en mettant une copie à sa disposition. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

Il transmet directement les pétitions à M. Olivier VERAGUTH et souhaite un bon travail à la commission des pétitions.

Il a reçu des remarques concernant les horaires des séances du Conseil par rapport à la lettre qui vous a été envoyée fin 2012 et les convocations officielles qui ne sont pas les mêmes. Dans cette lettre, les horaires n'étaient pas encore définis. Il nous invite donc à prendre note que seuls les horaires indiqués sur la convocation du Conseil font foi.

Il nous informe qu'il sera absent lors de la séance du Conseil du 23 avril prochain pour des raisons professionnelles. Dès lors, notre premier vice-Président, M. Michel PERRET, sera à cette place selon le règlement du Conseil. Il le remercie d'ores et déjà pour sa disponibilité.



Avant de passer à l'ordre du jour et en l'absence de Mme Sophie LAB, il demande un remplaçant en tant que scrutateur suppléant.

- **M. Erich DÜRST** présente, comme remplaçante, Mme Susanna KUSSMANN.

Aucune objection, le Président demande à Mme Suzanna KUSSMANN de prendre place à la table des scrutateurs.

Le Président passe au point no 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à une évidente majorité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE

- **M. Erich DÜRST** demande une correction à la page 136 dans le paragraphe correspondant à son intervention, soit ;
« Il invite à suivre la proposition de M. Ernest CORBAZ afin de permettre à la nouvelle conseillère de siéger *dès le début de la séance.* »
- **M. Michel PERRET** suggère qu'à la page 136 toujours, 1^{ère} intervention du chiffre 2, la phrase soit corrigée comme suit :
« La commune avait décidé de baisser le taux d'imposition à 67.2 % mais *l'ancienne Municipalité* leur avait demandé de maintenir le taux d'imposition à 70%. »

Le Président passe au vote de l'acceptation du procès-verbal modifié.

A mains levées, avec ces corrections, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Mme Aubert pour la rédaction.

3. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX (Laurent KÄSLIN en remplacement de M. Sébastien LIAUDET et Idrees SAMIM en remplacement de M. Otto LOOSLI)

Le Bureau du Conseil a validé la candidature de M. Laurent KÄSLIN en remplacement de M. Sébastien LIAUDET sur la liste du groupe PLR ainsi que de M. Idrees SAMIM en remplacement de M. Otto LOOSLI du groupe Socialiste. Le Président procède maintenant à leur assermentation. Il prie l'assemblée de se lever et lit la promesse. Il leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil sous les applaudissements.



4. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS COMMUNAUX (en remplacement de M. Sébastien LIAUDET, démissionnaire)

Le Président ouvre la discussion.

- **M. André OVERNEY** au nom du groupe PLR, propose la candidature de M. Laurent KÄSLIN, fraîchement élu au Conseil. De part sa formation et ses activités professionnelles, M. KÄSLIN remplit les conditions utiles à l'exercice de ce mandat.

Il n'y a pas d'autres candidats, une place et un candidat, le Président demande s'il y a une objection.

Aucune objection, la candidature de M. Laurent KÄSLIN est acceptée pour ce remplacement.

5. ACQUISITION DE QUATRE NOUVEAUX VEHICULES, DE DEUX SALEUSES POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX ET D'UNE NACELLE ELEVATRICE POUR LES CONCIERGERIES – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT.

Préavis no 1/2013

Le Président passe la parole à **M. Reynold UDRY**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Charles-André BOLOMEY** désire déposer un amendement à ce préavis 1/2013.
« Bien que nos représentants aient approuvés cet objet en commission ad hoc, le groupe PLR, suite à un débat approfondi en interne, estime être insuffisamment informé sur les objectifs et l'adéquation des équipements proposés. Nous ne sommes pas convaincus également, compte tenu de l'important montant en jeu, que le souci d'économiser les deniers publics ait été observé avec toute la rigueur nécessaire.
Le Véhicule proposé **Nissan avec nacelle** suscite des questions, étant entendu qu'un tel engin n'est quand même pas utilisé fréquemment. Son montant élevé, proche de **167000 CHF** (reprise de notre ancien véhicule déduite) doit nous conduire à une réflexion approfondie.
A-t-on fait, en comparant frais d'exploitation et amortissements, une étude économique détaillée des différentes options à savoir:
 - Achat d'un véhicule neuf, en n'oubliant pas l'entretien annuel requis par la législation pour de tels engins (3000 à 4000 CHF).
 - Location d'un véhicule analogue dans une autre commune.
 - Location d'une nacelle durant les périodes d'utilisation optimisées (option déjà pratiquée).



- Mandater, au coup par coup, une entreprise extérieure spécialisée.

Les utilisateurs arguent qu'il est difficile, voire impossible, de disposer de ce type de véhicule dans d'autres communes, sous prétexte qu'ils ne sont pas disponibles de suite, comme si le travail à effectuer ne pouvait pas attendre quelques jours. Un peu de bonne volonté de part et d'autre devrait aplanir la difficulté.

Apparemment on prévoit d'être plus serviable à Epalinges puisqu'on envisage, selon le préavis, de le louer à d'autres communes.

Une preuve que le bon sens peut l'emporter sur l'égoïsme. Qu'on se le dise alentour!

Nous nous interrogeons également sur la faculté de notre personnel à travailler à 20 m du sol. Tout le monde ne peut pas le faire et il est nécessaire, de surcroît, d'avoir suivi une formation adéquate.

Relevons encore une fois que ce souci serait évité par le recours à une entreprise extérieure.

Concernant l'équipement du véhicule, il semble que nos services se laissent séduire ou convaincre par la prétendue nécessité de certains gadgets, dont l'utilité est plus que discutable:

- Alors que le véhicule est équipé d'un gyrophare le rendant bien visible, on souhaite s'offrir l'option " cabine peinte en orange" à **780 CHF**. La peinture rouge du véhicule précédent ne semblait pourtant gêner personne.

- On trouve également indispensable d'acquérir, pour **2380 CHF**, le télé service, pour un véhicule qui ne va faire que quelques centaines de km par année.

Cette façon de disposer, avec une certaine désinvolture, de l'argent de la Collectivité, nous interpelle. Il pourrait très certainement servir à de plus utiles affectations.

Le véhicule électrique MEGA suscite également des questions.

Le souci écologique qui guide ce choix est à saluer, pour autant que l'on s'assure que la recharge des batteries soit réellement effectuée avec du courant "vert".

La Commune dispose-t-elle déjà de véhicules électriques?

Sinon, est-ce que le matériel de recharge des batteries est compris dans l'offre, sous la rubrique "équipements"? Le cas échéant, il sera toujours possible de les acquérir dans le cadre de la compétence de la Municipalité, mais la transparence vis-à-vis du Conseil voudrait que cette dépense soit visible et d'emblée mise sur la table.

- **Est-on sûr que ce véhicule de 2 T, mu par une propulsion de 10 KW, est adapté à la topographie palinzarde**, dont le dénivelé n'est pas négligeable? Mon expérience professionnelle me met le doute.

- **Est-on sûr**, fort de ces considérations, **que la capacité des batteries est suffisante**, pour assurer une journée d'utilisation sans recharge intermédiaire? Ne faudra-t-il pas, dans un proche futur, acheter un deuxième jeu de batteries, généralement coûteux, pour le garantir.

Enfin ne vaudrait-il pas mieux s'orienter vers un véhicule à gaz (GPL), plus performant et surtout plus économique, tout en ayant une empreinte écologique réduite ?



En conclusion, le Groupe PLR propose **de refuser ce préavis No1 en l'état où il nous est présenté**, et de le renvoyer en Municipalité pour complément d'étude et réponses aux questions posées, s'agissant des deux véhicules objets de notre intervention.

Par conséquent, nous proposons d'amender le point 1 du préavis No 1/2013 en l'amendant de la façon suivante:

« D'accorder à la Municipalité un crédit de 217000.- CHF (deux cent dix-sept mille francs) en vue de l'acquisition de deux nouveaux véhicules, de deux saleuses et d'une nacelle élévatrice pour les conciergeries »

La discussion est toujours ouverte.

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, voudrait apporter quelques précisions concernant l'utilisation de la nacelle. Il est vrai que c'est un engin qui n'est pas utilisé tous les jours. Il a demandé au service technique de faire un inventaire de son utilisation. Il se trouve que cette nacelle est utile pour tous les bâtiments scolaires, qu'il s'agisse pour nettoyer les stores, réparer les vitres, contrôler et remettre en état les chenaux. Ce sont rarement des réparations que l'on peut prévoir longtemps à l'avance. Il est vrai que chaque fois que l'on doit aller chercher une nacelle à l'extérieur, cela mobilise du personnel communal qui ne peut pas être affecté à d'autres tâches à ce moment-là. L'année passée, plus de 10'000.- CHF ont été dépensés pour louer des nacelles à l'extérieur sans compter les SI qui viennent avec leurs propres nacelles dont les montants sont compris dans les factures que l'on doit payer. Etant donné que ces véhicules ont une espérance de vie qui va au-delà de 15 ans, il nous a semblé utile d'équiper la voirie d'un tel véhicule pour pouvoir à tout moment répondre aux besoins quand c'est nécessaire. D'autre part, le service des forêts est très intéressé par la nacelle en question lorsqu'il s'agit de faire des élagages dans des propriétés privées. Le service des parcs et promenades en aura aussi certainement besoin pour les élagages. On se rend compte que l'on doit aussi intervenir de plus en plus fréquemment au niveau des réverbères de la commune qui vont en se multipliant. C'est pourquoi il insiste pour maintenir cette nacelle dans le préavis, car c'est un engin qui sera vraiment utile pour la commune. Les commissaires ont pu se rendre compte lors de la démonstration qu'avec un tel engin on arrive à atteindre tous les bords des toits. Il faut savoir que tous les bâtiments de la commune, la maison Rochat, la Girarde, la maison Collet et la maison communale ont des toits munis de tuiles anciennes. Il faut dans la mesure du possible éviter de marcher dessus pour ne pas endommager des dizaines d'autres tuiles supplémentaires. Pour chacune de ces interventions, nous avons besoin de louer une nacelle. Ce qui se fait de plus en plus souvent étant donné l'état des toits. Il demande au Conseil de maintenir le préavis tel que présenté.
- **M. Bernard KRATTINGER, municipal**, tient à faire une précision sur le fait que le service des forêts n'intervient que dans les propriétés privées de la commune. Il pourrait effectuer des services dans des propriétés privées mais seulement en cas d'urgence.



- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, rappelle que le service des parcs et promenades n'a qu'un véhicule électrique qui a un pont sur lequel on peut disposer des outils et du matériel que l'on doit déplacer. Etant donné la forte augmentation de travail du service des parcs et forêts, il est nécessaire maintenant de faire deux équipes qui puissent travailler simultanément.
Or, ne bénéficiant que d'un véhicule, cela multiplie les interventions et les parcours à travers la commune. Le choix de ce véhicule électrique a été murement réfléchi, il sera équipé de batteries supplémentaires qui sont prévues pour pouvoir assurer un travail au delà de 24 heures d'affilées, sur un territoire qui a la topographie de notre commune. Le principe de la recharge a également été revu. La dépense en énergie au niveau de l'utilisation représente une consommation en terme d'essence par exemple inférieure à 3 litres au 100 km, ce qui est nettement avantageux.
- **M. Marc VERAGUTH** demande dans quelle mesure ce véhicule avec la nacelle sera à disposition du service du feu ? Est-ce qu'ils seront en possession d'une clé pour l'usage de ce véhicule ?
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, répond qu'il est évident que le service du feu pourra avoir accès à ce véhicule en tout temps. En cas d'urgence, le service de la voirie le cèdera au service du feu.
- **M. Charles-André BOLOMEY** désire lever un malentendu. Il a le sentiment, en entendant M. BAATARD, qu'il avait entendu qu'on était contre l'achat de ces véhicules. Ce n'est pas du tout le cas. Nous avons des questions qui sont jusqu'à maintenant restées sans réponses.

La discussion est close. Le Président passe au vote de l'amendement du groupe PLR, soit :
« D'accorder à la Municipalité un crédit de 217000.- CHF (deux cent dix-sept mille francs) en vue de l'acquisition de deux nouveaux véhicules, de deux saleuses et d'une nacelle élévatrice pour les conciergeries »

A mains levées, l'amendement du groupe PLR, est refusé.

M. le Président passe au vote du préavis no 1/2013 tel que présenté.

A mains levées, le préavis no 1/2013 est accepté à la majorité.

6. ACQUISITION D'UN VEHICULE DESTINE A LA GESTION DES ECOPOINTS DE LA COMMUNE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT.

Préavis no 2/2013

- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, prend la parole pour nous annoncer que la Municipalité retire ce point de l'ordre du jour. En effet, il remercie la commission ad hoc avec laquelle il a travaillé et pour les excellentes suggestions et les remarques qui nous ont été faites. Il est vrai que lorsque nous avons préparé le préavis, notre choix s'était porté sur un véhicule à benne basculante. Il n'était alors pas évident que nous



devrions récolter tous les jours des tonnes de papiers. Suite à l'intervention de plusieurs conseillers et citoyens, nous avons décidé d'équiper les éco-points de points de collectes pour le papier. Nous nous sommes rapidement rendus compte que cela allait représenter une surcharge de travail énorme pour le seul employé de voirie qui sera affecté à l'entretien des éco-points. Aussi, la remarque que M. FAUCHERRE nous avait faite en commission, en disant qu'il serait beaucoup plus judicieux d'avoir un véhicule qui soit équipé d'une nacelle élévatrice à l'arrière plutôt qu'un pont basculant, nous pousse aujourd'hui à retirer le préavis tel qu'il vous a été présenté. Nous avons fait des demandes d'offres et il s'avère que pour équiper un petit véhicule d'un tel élément élévateur, les montants sont souvent plus élevés que pour un plus gros qui a un châssis que se prête beaucoup mieux à des transformations. Aussi, nous reviendrons au mois d'avril avec un nouveau préavis pour un véhicule qui tiendra compte de toutes les remarques qui nous ont été faites par la commission et qui figure dans le rapport qu'avait préparé M. UDRY.

D'autre part, il s'engage auprès de M. BOLOMEY et du groupe PLR à répondre à leurs questions lors de la prochaine séance du Conseil.

7. EQUIPEMENT DE QUATRE ECOPOINTS EN SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT ET D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION.

Préavis no 3/2013

Le Président passe la parole à **M. Eric WEGMULLER**, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président ouvre la discussion.

- **M. Félix SCHMIDT** prend la parole :
« Suite à l'adoption de la taxe au sac, la Municipalité nous propose le renforcement de l'équipement de 4 éco-points existants dans la commune. L'expérience d'autres communes montre en effet que l'introduction de cette taxe va augmenter les activités de recyclage, et accroître l'affluence aux points de collecte, notamment à la déchèterie et aux éco-points. L'amélioration de l'équipement des 4 éco-points de la commune est donc une nécessité, et sur la question du besoin, nous partageons l'avis de la Municipalité. Sur les moyens et la procédure de réalisation le parti libéral-radical ne peut qu'exprimer les plus vives réserves. Le projet est bâclé, le préavis ne fournit aucun élément chiffré qui permette de se faire un avis sérieux. Au contraire, les éléments donnés montrent que ces investissements ont toutes les chances de ne pas atteindre leur cible.

Le préavis contient deux éléments distincts : l'équipement sous la forme de nouveaux conteneurs mobiles sur les 4 sites, et des travaux de construction des places sur 2 sites, au chemin de Ballègue et à la place de la Croix-Blanche, incluant des mises à l'enquête.

Les équipements proposés par la Municipalité sont présentés sous forme d'image, mais aucune indication de volume ni de fréquence de ramassage ni de coûts



d'exploitation n'est indiquée dans le préavis. On ne peut donc pas se faire une idée des coûts d'exploitation. Les conteneurs présentés sur les images sont de volume très petit, même ridicule à l'échelle de notre commune, probablement de 360 l. Ceci est certainement suffisant pour les piles, voire pour l'aluminium et le fer blanc. Un tel volume n'est en aucun cas suffisant pour d'autres matières comme le papier et le carton, voire le plastique. Dans les autres communes avoisinantes comme Pully, on installe pour ce type de déchets des conteneurs, enterrés ou non, de plusieurs m³. On sait en effet que plus les volumes sont grands, plus la fréquence de collecte est basse et plus les coûts seront réduits. A l'inverse, plus les conteneurs sont petits, plus la fréquence est grande et plus les coûts de collecte explosent. En outre, des conteneurs trop petits impliquent un dépôt des déchets sur la place autour du conteneur rempli, avec des coûts de collecte et de nettoyage encore accrus, sans compter l'image désastreuse et les problèmes d'hygiène qui en résultent.

Pour le verre, le préavis ne donne aucune indication de volume non plus. Le projet qui nous est présenté est donc mal documenté, sans aucune justification des choix technologiques ni des coûts. De plus, on nous apprend que le matériel, certainement en partie inadapté, est déjà commandé au mépris de nos règlements. Le préavis prévoit le réaménagement des surfaces de deux des places concernées et un nouvel éclairage de celles-ci, pour un montant d'environ 78'000.- CHF, soit environ la moitié de l'investissement.

Etant donné la nécessité de mise à l'enquête de ces aménagements, il est évident que nous ne pouvons en aucun cas espérer obtenir un permis de construire et réaliser ces places avant l'introduction de la taxe au sac. En plus l'une des deux parcelles étant en forêt ou en lisière de celle-ci, il y a fort à parier que nous n'obtiendrons jamais l'autorisation, du fait de la limite de construction en lisière de forêt. Vu le fait que les conteneurs se révéleront certainement trop petits, il y a fort à parier que l'on devra prochainement revoir le concept et réaliser des conteneurs enterrés de plus grand volume, comme le font beaucoup de communes qui nous entourent. Que faire dans ce cas pour défendre les intérêts de la commune, notamment en considérant que, c'est un fait, les conteneurs sont déjà commandés ? Nous vous proposons une démarche raisonnable qui consiste à tester le système avant de réaliser des investissements plus lourds. La gestion des déchets n'est pas une science exacte, et on a peut-être une petite chance que mes prévisions pessimistes soient erronées. La proposition est donc la suivante :

- On réalise les investissements en containers déjà commandés, on n'a pas le choix, et on teste le système dès l'introduction de la taxe au sac.
- On renonce pour l'instant à l'investissement en construction et en éclairage dans l'équipement des deux places mentionnées, par l'amendement suivant concernant le point 1 qui est modifié de la manière suivante : D'accorder à la Municipalité un crédit de 82'000.- CHF pour l'équipement des quatre éco-points en service sur le territoire de la commune. (en supprimant la référence à la création de surface en dur).
- Après une période de test qu'elle jugera utile, nous invitons la Municipalité à valider le concept ou à l'adapter en revenant avec un projet documenté et chiffré, en terme de quantités de volume et de coûts d'exploitation, concernant les conteneurs et l'équipement des places



La discussion est toujours ouverte.

- **Mme Brigitte CROTTAZ** trouve assez surprenant que les deux préavis qui nous ont été présentés ce soir aient été acceptés à l'unanimité des commissions ad hoc chargées de les examiner et que le groupe PLR revienne maintenant avec de multiples critiques les concernant. N'aurait-il pas été possible que les membres spécialistes qui nous parle ce soir aient été commissaires dans ces commissions ou au moins qu'ils aient fait part de leurs expériences à leur représentant ? Une autre question pour la Municipalité : les déchets récoltés dans les éco-points seront-ils amenés à la déchetterie ou est-ce qu'ils seront recyclés par une autre biais direct ?
- **M. Félix SCHMIDT** répond sur le premier point. Nous avons des réunions de groupe avant les séances. Dans ces réunions de groupe, on a le droit de travailler et d'échanger. Nous avons beaucoup travaillé et débattu, ce qui nous a amené à modifier notre position suite à l'écoute des différents professionnels qui sont dans notre parti. Cela fait partie du débat démocratique, ce que dit une commission n'a pas forcément valeur d'évangile et notre Conseil a parfaitement le droit et même le devoir de discuter des conclusions des commissions.
- **M. Cédric DELAMADELEINE**, vu qu'au point 6 de l'ordre du jour concernant l'acquisition d'un véhicule destiné à la gestion des éco-points, le préavis a été retiré, donc on peut partir dans l'idée que les éco-points, installés ou pas, la gestion ne sera pas efficiente puisque à priori nous n'aurons pas de véhicule pour faire le ramassage journalier. Dès lors, il se pose la question si il ne serait pas judicieux que la Municipalité, à l'instar du préavis qui a été préalablement retiré, le fasse aussi sur ce point là de manière à éviter un nouveau clash gauche/droite au sein de ce Conseil et d'autre part à pouvoir traiter les questions soulevées notamment par M. SCHMIDT.
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, en réponse à Mme CROTTAZ, il est effectivement prévu que tout ce qui est ramassé dans les éco-points soit acheminé à la déchetterie.
Concernant la question de M. DELAMADELEINE il ne peut se prononcer que pour le maintien de ce préavis. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la population lors de la séance du mois de janvier ainsi qu'à travers les publications que nous avons distribuées, de faire le maximum pour que les choses fonctionnent le mieux et le plus rapidement possible. Il est vrai à nos yeux que ce qui est proposé dans le préavis présente un choix minimal. Nous devons tester ce ramassage, ce nouveau système de tri dans la commune. Voir aussi quelles sont les habitudes que les habitants prendront, savoir s'ils vont modifier leur fréquence d'utilisation de la déchetterie ? Est-ce qu'il y aura beaucoup plus à ramasser dans ces lieux de collecte que l'on souhaite aménager le mieux possible ? Contrairement à ce qu'a dit M. SCHMIDT, les conteneurs ont été réservés mais non commandés, les entreprises attendent notre réponse. Il trouve que ce ne serait pas du luxe d'avoir un sol qui soit correct au niveau des deux endroits que l'on vous propose et des les munir de pavés drainants afin de faciliter l'utilisation par les usagers. Pour aller à l'éco-point qui se situe à l'entrée du chemin qui mène au refuge du Chaugand, il faut se munir de bottes de pêches pour ne pas rentrer dans un état lamentable. Il serait de bon ton que l'on puisse, sur la parcelle au bout du parking, aménager cette place de 100 m2 pour que la population puisse se lancer dans ce



nouveau système de tri et ceci dans les meilleures conditions possibles. Il est vrai que si nous n'avons pas de véhicules pour les éco-points, puisque nous retirons le préavis, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas y aller quotidiennement. On va s'arranger à la voirie, emprunter ou louer à moindre coût un véhicule qui soit équipé pour assurer ce service comme on s'est engagé à le faire. Il n'est pas du tout question de dire que l'on va attendre le mois d'avril plus les trois mois nécessaires à la commande du futur véhicule pour intervenir au niveau de ces éco-points. Les choses doivent être en place début mars et la Municipalité tient à assurer ces services le plus vite possible. Concernant les éclairages, plus particulièrement ceux du chemin de Ballègue qui mène au refuge du Chaugand, il y a déjà un certain nombre d'éclairages en place. Il y en a un vers l'éco-point qu'il faudra juste adapter en rajoutant un bras sur le mât déjà existant. Cela représente donc très peu de chose. Nous avons essayé de viser au plus bas possible pour ne pas nous lancer dans des dépenses pharaoniques qui s'avèreraient aberrantes. Il comprend les soucis de M. SCHMIDT. Il est vrai que nous allons maintenant dans une période test et qu'au terme de cette période, nous allons vraiment nous rendre compte des réels besoins et à ce moment-là nous agirons en conséquence.

- **M. Erich DURST** a fait partie de la commission ad hoc qui a traité cet objet. Dans un premier temps, il a été surpris par les propositions de la Municipalité. Notamment sur le fait que l'on nous proposait seulement de rénover ce qui existait déjà alors que nous allons vivre une petite révolution en matière de déchets dans les mois qui viennent. Il s'était attendu à un projet beaucoup plus ambitieux avec finalement qu'une multiplication des points de collectes des déchets. Pour avoir écouté un peu ce qui se dit dans les rues d'Epalinges, ce qui est très utile quand on est conseiller communal, c'est l'attente de la population qui sait qu'ils vont mettre le moins de déchets possible dans les sacs blancs qui sont coûteux et qu'ils s'attendent à trouver devant leur porte leur éco-point. Il pense qu'à la base il y a la question du volume, et M. SCHMIDT a beaucoup insisté sur ce point, et la répartition des éco-points sur ce territoire. La Municipalité nous propose de remettre en état les quatre éco-points existants, d'étendre les heures d'ouverture de la déchetterie et d'éventuellement mettre en place une déchetterie mobile. Ce sont des situations qui ne le satisfont pas vraiment. En revanche, les arguments de M. BAATARD en commission m'ont convaincus car c'est une solution relativement modeste pour voir comment les Palinzards vont se comporter, de quelle manière ils vont trier leurs déchets et quels seront les volumes collectés sur ces quatre éco-points. A partir de ces constats réels, de continuer à construire ce système de tri des déchets dans notre commune. C'est cet aspect modeste de la Municipalité mais basé sur la volonté de développer les évolutions futures sur la base de constats réels qui l'a convaincu de soutenir ce préavis et il invite le Conseil à en faire de même pour le bien de la population Palinzarde.
- **M. Félix SCHMIDT** est d'accord avec M. DURST sur le fait qu'il faut équiper ces éco-points et tester ce système. Il est aussi heureux d'apprendre que ces conteneurs n'ont pas été commandés mais réservés. A son avis, le point le plus critique sera celui du papier, qui pour lui a été sous-estimé. Il s'agit quand même de 500 à 600 tonnes de papiers/cartons que l'on récolte par année dans cette commune. Si il y en a la moitié dans ces éco-points, cela fait quand même 1 tonne par jour, ce qui nécessite des conteneurs de plus gros volume que ceux qui nous ont été présentés. Il propose au Conseil de réfléchir encore au fait de ne pas mettre ces conteneurs à papier dans tous



ces points de collecte mais éventuellement de les tester sur un seul point de collecte afin de voir quel volume cela représentera. Ou de renoncer à collecter le papier par les éco-points car le risque que l'on soit inondé de papier sur la chaussée sera grand et donnera beaucoup de travail pour les remettre dans un camion et les collecter. Sa volonté n'est pas de refuser un préavis, mais de tester ce système à meilleur marché, d'économiser les coûts et d'avoir le droit d'apprendre sur les places que l'on a aujourd'hui, qui ne sont peut-être pas parfaites mais qui peuvent attendre 3 mois avant d'être rénovées. Et quand le système sera testé, on verra si il faut mettre des conteneurs en dur, des conteneurs enterrés ou quelque chose de plus adéquat à ce que la réalité nous montrera.

- **M. Thomas VON SIEBENTHAL** se demande si l'augmentation du tri qui va faire accroître les déchets va faire augmenter le nombre de personnel, la surface et cette déchetterie en elle-même ? Nous avons beaucoup parlé de ces points de collecte et comme on nous l'a précisé toute à l'heure, ces déchets iront tous à la déchetterie.
- **M. Roland PERRIN** a une question concernant le point de collecte au chemin de Ballègue : ce point de collecte est pile dans la surface forestière, est-ce que ce problème a été résolu ?
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, pour répondre à M. PERRIN il est vrai que cet éco-point est très proche de la limite forestière, que le parking destiné au refuge du Chaugand est aussi à la limite. Le bureau technique est en train de travailler maintenant pour voir dans quelle mesure on peut réaliser des transformations à cet endroit-là. Aujourd'hui il ne peut pas encore donner de garantie à ce sujet car il n'a pas encore reçu les réponses qu'il attendait.

Concernant le problème du papier, il rappelle que le ramassage mensuel « porte à porte » du papier comme il a été fait à Epalinges jusqu'à aujourd'hui va continuer. Tout le monde va pouvoir déposer son papier une fois par mois. Donc ce papier n'ira pas automatiquement dans les éco-points. On imaginait que les personnes qui habitent en appartement dans le quartier des Tuileries et qui n'ont pas beaucoup de place iraient régulièrement mettre leurs papiers dans le point de collecte. D'autre part, pour les différents quartiers, nous aurions souhaité bâtir d'autres éco-points. Des possibilités ont été étudiées mais au niveau des parcelles communales, nous sommes vraiment très limités. Il salue la démarche citoyenne qu'il trouve remarquable des habitants du quartier de la Clairière qui ont pris contact avec la Municipalité et avec le service de voirie pour voir dans quelle mesure il serait possible d'organiser de mini éco-points dans leur quartier. Nous avons reçu pas plus tard qu'hier un plan avec des propositions que nous allons étudier avec les représentants de ce quartier. La Municipalité soutient ce genre de démarche.

Pour répondre à M. VON SIEBENTHAL, nous avons eu des négociations avec l'entreprise DESA. Pour celles et ceux qui y sont allés récemment, vous avez pu constater que le samedi matin la surface de la déchetterie a considérablement augmenté puisque toute la surface inférieure située à l'ouest de la déchetterie actuelle est ouverte et organisée en lieu de collecte. Les horaires ont aussi été modifiés de façon à ce que les gens qui sortent du travail à 17h ou 18h puissent se rendre le mercredi et le vendredi jusqu'à 20h à la déchetterie. L'entreprise DESA nous a affirmé



que pour eux il n'y aurait aucun problème au niveau de la quantité, ils feraient même des évacuations plus fréquentes si nécessaire.

- **Mme Florence KÄSLIN** demande quel serait le coût du ramassage des papiers et cartons 2x par mois ?
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, n'a pas eu de chiffres spécifiques concernant le papier et le carton. Par contre, un chiffre très précis lui a été donné concernant une tournée supplémentaire hebdomadaire destinée aux déchets compostables qui s'élève à 125'000.- CHF par année.
- **M. Charles-André BOLOMEY** demande si les bennes où seront récoltés les différents déchets recyclables seront munies d'informations idoines comme cela a été fait par exemple dans la commune de Renens.
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, répond qu'il a eu des discussions avec M. PELLA de l'entreprise DESA qui portaient sur ces informations. Il a également demandé d'être informé sur le fait qu'il y ait une démarche plus didactique par rapport à la population ainsi que sur les filières de recyclage. Il faut qu'il y ait un effort de l'entreprise pour mieux informer la population sur ce que l'on peut mettre dans telle ou telle benne et sur la façon dont c'est recyclé. Un effort sera fait sur les points de collecte pour que l'on ait un travail le plus cohérent possible. Concernant les plastiques, il imagine dans un premier temps que l'on trouvera n'importe quoi. Il faudra donc indiquer clairement quel genre de plastique et à quelles conditions on peut les prendre. Lors de la séance publique du mois de janvier, M. PELLA parlait de plastique non souillé ou lavé. Dans ce genre de situation des panneaux seront plus que nécessaires.

La discussion est close. Le Président passe au vote de l'amendement du groupe PLR soit :

« D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 82'000.- pour l'équipement des quatre éco-points en service sur le territoire de la commune. (en supprimant la référence à la création de surface en dur) ».

A mains levées, l'amendement du groupe PLR, est refusé.

M. le Président passe au vote du préavis no 3/2013 tel que présenté.

A mains levées, le préavis no 3/2013 est accepté à la majorité.

8. DIVERS ENTRETIENS DU RESEAU ROUTIER (2013) – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION *Préavis no 4/2013*

Le Président passe la parole à M. Eric WEGMULLER, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.



M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **Mme Florence KÄSLIN** soulève le fait que cet hiver est plutôt long et astreignant pour nos routes. De nouvelles ornières se sont formées, notamment sur la route de Montblesson. Au milieu de la route il y a trois grandes ornières qui s'agrandissent de jour en jour. Est-ce que dans le montant de 800'000 CHF il est prévu de combler les ornières qui vont se former d'ici la fin de l'hiver ? Est-ce que la Municipalité doit venir avec une autre proposition ou est-ce que ce sera reporté à l'année prochaine ?
- **Mme Chantal KUNZ** remarque qu'il n'y a aucune présentation des travaux qui sont à effectuer dans ce préavis. Nous devons voter pour un montant énorme de 800'000 CHF, nous aurions donc mérité d'avoir plus de détails sur les longueurs, les endroits, avoir des plans, etc.
- **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**, répond à Mme KÄSLIN en disant que les montants qui sont nécessaires pour reboucher les trous sur les différentes routes de la commune sont prévus sur un point spécial du budget. Chaque année, une somme est attribuée à l'entretien courant sur l'ensemble des routes. Ce que nous vous présentons dans ce préavis, ce sont des entretiens particuliers sur des tronçons bien précis. Il est d'accord avec les réflexions de Mme KUNZ et il assure que la prochaine fois des plans ainsi qu'un inventaire détaillé sur ce qui sera fait et entrepris figureront sur les préavis.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis no 4/2013.

A mains levées, le préavis no 4/2013, est accepté à l'unanimité.

9. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF AU CHEMIN DES PLANCHES – MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR DE LA PARCELLE RF 935 – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 5/2013

Le Président passe la parole à M. Laurent BALSIGER, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis no 5/2013.

A mains levées, le préavis no 5/2013, est accepté à l'unanimité.



10. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF AU CHEMIN DES BOVERESSES – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 6/2013

Le Président passe la parole à M. Laurent BALSIGER, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis no 6/2013.

A mains levées, le préavis no 6/2013, est accepté à l'unanimité.

11. AMENAGEMENT DE LA PLACE DES CROISSETTES – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE

Préavis no 7/2013

Le Président passe la parole à M. Michel PETER-CONTESSÉ, en remplacement de Mme Anne-Catherine DOYER JOHN, absente, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Charles-André BOLOMEY** remarque que la photo satellite annexée au préavis n'est pas extrêmement claire. Il conviendrait d'y ajouter les points cardinaux et d'utiliser plusieurs teintes afin que l'on comprenne mieux ces plans.
- **M. Erich DÜRST** émet le vœu que cette étude là soit coordonnée avec l'étude sur le plan de la mobilité. Il serait dommage que ce lien ne soit pas fait explicitement.
- **M. Bernard KRATTINGER** répond à M. BOLOMEY que la présentation sera volontiers améliorée à l'avenir. Il rappelle quand même que l'objectif d'un préavis est de faire une étude et de permettre la localisation de ces différents problèmes et voir comment on peut les résoudre.

Concernant la remarque de M. DÜRST, il peut le rassurer d'entrée. Le bureau contacté concernant cette étude sur la mobilité est évidemment le même que celui qui travaillent déjà sur le plan de la mobilité. Nous avons même obtenu une réduction du coût de l'intervention de la part du bureau technique Transitec concernant cette étude car justement un certain nombre de données leurs seront transmises par l'équipe qui travaille sur le plan de mobilité communal.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis no 7/2013.

A mains levées, le préavis no 7/2013, est accepté à l'unanimité.



12. ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ISSUE DU FRACTIONNEMENT DE LA PARCELLE N° 853, ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE BALLEGUE (DP 14, au droit du ch. de Ballègue n° 41) ET REAMENAGEMENT DU TROTTOIR – APPROBATION ET DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis no 7/2013

Le Président passe la parole à M. Michel PETER-CONTESSSE, en remplacement de Mme Anne-Catherine DOYER JOHN, absente, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe au vote du préavis no 8/2013.

A mains levées, le préavis no 8/2013, est accepté à l'unanimité.

13. PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PROTEGES ET SUBVENTIONNES SUR LES PARCELLES 501 ET 575, PROPRIETES DE LA COMMUNE D'EPALINGES – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS D'ARCHITECTURE

Préavis no 9/2013

Le Président passe la parole à M. Horacio HERRERA, président rapporteur, qui lit son rapport.

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- **M. Félix SCHMIDT** revient sur le programme de construction concernant la parcelle 501. Une question avait déjà été traitée il y a quelques années lorsque la parcelle voisine (503) a été construite. Il était lui-même intervenu auprès du Conseil sur l'idée d'affecter le rez-de-chaussée de l'immeuble à du commerce. La route de la Croix-Blanche est notre rue centrale à Epalinges et si nous voulons développer la mixité et une certaine vie sociale, nous avons intérêt à avoir des commerces le long des trottoirs de notre axe principal. Il ne connaît pas les conventions qui nous lie avec le donateur, si elles permettent ou non cette ouverture sur du commerce.
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond que le bâtiment est uniquement destiné à des appartements protégés et la salle du rez-de-chaussée à des animations. Il n'a pas été discuté de manière aussi précise avec le donateur comment seront affectées chacune des salles. Vu le nombre d'appartements qui sont prévu, ce ne serait pas judicieux qu'il y ait des commerces. Il rappelle que dès qu'il y a des nouvelles constructions, la Municipalité fait des demandes régulières afin qu'il y ait des commerces qui s'installent. Par contre, des commerces de service sont prévu sur la parcelle 575.



- **M. Charles-André BOLOMEY** souhaite clarifier un point. Il est dit dans le rapport de la commission que les fonds nécessaires à cette procédure seront prélevés dans les liquidités courantes. En fait, il s'agit bien d'un prélèvement sur le fonds spécial ?
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic** confirme.
- **M. Alexandre MEIER** revient sur le fait qu'il serait bien de produire des images lisibles et informatives. La flèche rouge qui indique la parcelle 501 est imposante et le n° de la parcelle n'est même plus visible.
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**, a conscience de ce problème. En refaisant le préavis le plan a été modifié et les flèches sont restées. Il fera attention à ces détails la prochaine fois.
- **Mme Chantal KUNZ** demande à quel pourcentage du prix total du projet le montant de 486'000.- CHF cela correspond-il pour un concours?
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic** répond que le projet total est estimé à environ 22 millions en tout.
- **M. Charles-André BOLOMEY** demande où la commune va trouver les 12 millions manquants ?
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**, la commune s'engage à réaliser dans les meilleurs délais les deux projets de constructions et à s'investir dans le financement du second projet. Le financement est en cours de recherche, on ne peut en dire plus pour le moment.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis no 9/2013.

A mains levées, le préavis no 9/2013, est accepté à l'unanimité.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**
Animation communale: dès le 02 mai tous les jeudis de 18h30 à 19h30 sera proposé à la population d'Epalinges un concept d'Urban Training. Derrière cette appellation anglophone se cache un concept tout simple, utiliser les équipements urbains et forestiers pour faire une activité physique en plein air. Cette activité est destinée à toute personne voulant faire ou refaire du sport sans danger, sans compétition et dans un esprit ludique avec des animateurs professionnels. Environ 25 communes de Suisse ont déjà adopté ce concept et ça ne fait que commencer. Il faut juste s'inscrire via internet chaque semaine et remplir pour la première séance un questionnaire de santé. C'est bien entendu gratuit. A la fin de cette période, vous aurez sûrement envie de



vous inscrire dans les associations de gym ou de sport de la commune qui se tiennent à votre disposition pour toute question. La Municipalité profitera peut-être de cette dynamique pour créer des projets de lieu de sport notamment pour les aînés. De plus amples informations sur l'Urban Training suivront et les fameux papillons jaunes seront distribués à la population.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Terrain synthétique de la Croix-Blanche: lors de notre séance du 11 décembre, nous vous avons informé qu'un ultime délai avait été donné à la partie adverse pour nous adresser une réponse à nos multiples courriers qui avait été adressés à l'assurance notamment. Au 21 décembre, aucune réponse ne nous a été adressée, par conséquent une audience de conciliation est prévue le mardi 5 mars 2013, à 15h30 au Palais de justice de Montbenon à Lausanne. La commune y sera défendue par son Avocat conseil, Me PIGUET. Il y participera avec M. Maurice MISCHLER, Syndic. Nous ne manquerons pas de vous informer de la situation lors de la prochaine séance.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Service du feu Epalinges: fin 2012 s'est déroulée la 25^{ème} édition du Téléthon. Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, notre service de défense incendie et secours s'est engagé pour cette nouvelle édition. La météo n'étant malheureusement pas très favorable, ils ont d'autant plus de mérite d'avoir déroulé cette manifestation qui a permis de dégager un excédent et donc de verser la somme de 3'867.05 CHF à l'intention du Téléthon suisse. On peut donc féliciter une fois de plus notre service du feu qui s'est une fois de plus beaucoup investi dans cette manifestation.

Biens communaux : en début de législature, il a annoncé que comme d'autres communes nous étions malheureusement et de plus en plus victime d'incivilité et que nous serions très sévère face à cela. Une plainte serait automatiquement déposée mais pourrait être retirée si nous étions dédommagés par les auteurs de ces actes. Pour 2012 le coût de ces incivilités se monte à 50'000.- CHF pour nos contribuables, tout événements confondus (vitres cassées, bancs endommagés, taguages, etc..).

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite – Motion « Corbaz » : dans le cadre de la réponse de la Municipalité à la Motion du conseiller M. CORBAZ il avait été évoqué que des réflexions et études seraient menées pour améliorer la situation concernant l'accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Après plusieurs études, projets et contre-projets, la Municipalité a décidé des premières mesures suivantes :

- d'octroyer des moyens financiers pour la pose d'un ascenseur d'escaliers à plateforme dans la grande salle. Cet ascenseur sera installé sur la rampe d'escalier côté cuisine. Cette installation nécessitera une modification de l'agencement des portes « issue de secours » situées au bas des escaliers et le déplacement de la rambarde sur le mur opposé. Le coût de ces travaux qui débiteront prochainement s'élève à 32'062.10 CHF.
- il est prévu également en 2013 l'installation d'une porte coulissante automatisée à l'entrée de la maison Palinzarde. Ces travaux sont inscrits au budget 2013, le coût de ces installations se monte à 31'313.50 CHF.



- des études et réflexions sont actuellement en cours pour installer des ascenseurs d'escalier à plateforme à la Maison de commune. Actuellement, les possibilités d'installer un tel équipement semblent difficiles et onéreuses mais nous ne perdons pas espoir de trouver une solution pour accéder aux étages supérieurs de la Maison de commune.
- la place de parc réservée aux handicapés devant la Maison de commune sera déplacée car elle n'est pas adaptée. Une rocade avec la place « police » sera effectuée dès le retour du printemps. D'autre part, d'autres places réservées aux personnes à mobilité réduite seront aussi tracées sur le parking communal de la Croix-Blanche.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- **M. Cédric DELAMADELEINE** a plusieurs questions à l'encontre de la Municipalité.

Premièrement, il demande une clarification sur les éco-points. Ce soir, il a bien entendu la réponse de M. BAATARD à M. SCHMIDT qui lui précisait que les conteneurs n'étaient pas commandés et ensuite lit à l'ensemble du Conseil ce qui a été rapporté lors de la commission des finances : **« le Syndic confirme également que la Municipalité a obtenu plusieurs offres. Elle a choisit une offre non seulement par rapport au prix mais également pour des questions pratiques de délai de livraison. Etant donné que tout doit être prêt pour le 1^{er} mars elle a déjà dû commander le matériel. »**. Partant de cela, est-ce que ces conteneurs ont été commandés ou pas ?

Il a une autre question concernant la taxe des déchets. Dans le PV de la dernière séance, il est précisé à la page 147, fin du premier paragraphe **« La Municipalité va maintenir la proposition, si la taxe à l'habitant est acceptée ce soir, d'une taxe annuelle de 150.- CHF »**. Cela pose donc deux problèmes. Le premier d'ordre mathématique puisque selon le budget, en tenant compte d'une taxe au m³, il était attendu des recettes des personnes individuelles le montant de 746'310.- CHF arrondi à 745'000.- CHF selon les calculs qui étaient dans le préavis. Toujours selon le PV, il s'avère qu'il devrait y avoir 7200 adultes participants à cette taxe, donc si on fait le calcul cela donne entre 100.- et 110.- CHF par personne. Quelle est donc la justification des 150.- CHF ?

Le deuxième point concerne M. Stefan MEIERHANS, qui est le Monsieur Prix en Suisse. Il a émis quelques recommandations dont il lit quelques extraits : **« Lorsque les Vaudois s'émuvoit de déboursier 2.- CHF pour un sac de 35L, il s'intéressait de très près aux taxes forfaitaires imposées aux communes et leurs habitants. Des montants, selon le journal « La Côte » de mercredi qui varient de 35.- CHF par personne et par année à Echandens à 150.- CHF à St'Prex. Il tolère peut-être la prudence mais pas l'exagération. Egalement remises au pas, les communes de Gimel et de Bougy-Villars indiquent que les montants de leur taxe forfaitaire qui sont de 120.- CHF pour la première et de 139.- CHF pour la deuxième pourraient être corrigée à l'avenir. »**

Autrement dit, si des communes qui ont des taxes forfaitaires de 120.- à 139.- CHF se font déjà tirer les oreilles par M. MEIERHANS, qu'est-ce qu'on peut dire d'Epalinges ? Est-ce que le montant prévu à Epalinges va être affiné à la baisse ?



- **M. Maurice MISCHLER, Syndic** répond qu'effectivement il a dit lors de la commission des finances que ces conteneurs étaient commandés, ce qui n'est pas le cas. C'était une erreur et il s'en excuse.

Concernant le calcul de la taxe sur les 7200 adultes participants, il rappelle premièrement que le Conseil communal a demandé que les adultes qui étaient aux études soient exemptés de cette taxe, ce qui diminue le nombre d'adultes participants. Deuxièmement, la proposition de la Municipalité était de faire une taxe au m³ et la commune payait une bonne partie de cette taxe en payant pour ces propres bâtiments. Donc cette somme là n'a pas été comptabilisée non plus dans le calcul de M. DELAMADELEINE. Il s'engage à refaire des calculs précis et nous rend attentif sur fait qu'une fois que les calculs refaits, si l'on ne gagne ne serait-ce qu'un centime avec cette taxe forfaitaire, les montants en trop seront rétrocédés aux habitants. De plus, cette somme sera réévaluée chaque année.

- **M. Claude MATTER** aimerait approfondir la question du M2 suite au préavis concernant l'aménagement de la place des Croisettes. Il fait suite à la séance du Conseil communal du 29 septembre 2009, où le groupe Radical, par l'intermédiaire de M. Alain MONOD alors conseiller communal, déposait une motion se rapportant au prolongement du M2. Ceci dans un premier temps jusqu'à la Croix-Blanche. Pour cette dernière, le groupe Radical demandait à la Municipalité : 1) De faire connaître à la société d'exploitation et aux autorités compétentes (canton et commune de Lausanne), le souhait du législatif communal pour un prolongement de la ligne. 2) De solliciter auprès du Conseil communal, dès qu'elle jugera le moment opportun, un crédit d'étude en vue de la réalisation et du financement d'une station provisoire appelée éventuellement « Croix-Blanche ».

N'ayant à ce jour reçu aucune réponse, le groupe PLR souhaite que des informations soient données au Conseil.

- **M. Bernard KRATTINGER** rappelle qu'il vous a été présenté dans cette même salle, le projet PALM 2012 et que dans ce projet, les orientations en matière de transport publics étaient mentionnées. Il y a un certain nombre de priorités qui sont définies dans le cadre du projet déposé à la Confédération, dont nous n'avons pas encore les résultats. Une séance d'information devrait être agendée. Dans le domaine du développement des transports publics, il y a une première priorité qui a été reconnue par l'ensemble de la communauté de Lausanne et Morges dans la région Ouest. On parle notamment du tramway qui doit relier la place du Flon à Renens et au-delà peut-être. Dans ce projet PALM 2012, il y a aussi le M3 qui a encore plusieurs variantes possibles quand à son trajet. Quand le M3 sera en construction, les cadences du M2 seront améliorées car il est maintenant à saturation. Pour y remédier, il est prévu dans le cadre du réaménagement de la place de la Croisette d'avoir un tiroir qui permet aux rames de dégager la station pour laisser la place à la rame suivante et se réintroduire sur la voie descendante. Il est également prévu dans ce projet le prolongement du M2. La densification entre Epalinges et le Chalet-à-Gobet n'est pas encore suffisante, c'est donc un projet qui est classé en deuxième priorité et qui devrait se développer dans les années 2020/2025. Il veut bien, lors de la prochaine séance, ré-apporter toutes les informations concernant le PALM tel qu'il est développé et annoncer comment sont prévues les échéances de façon plus précise que ce qu'il a donné ce soir.



- **M. Charles-André BOLOMEY** revient sur la remarque de M. le Syndic concernant la taxe aux déchets où il retranchait parmi les adultes exemptés de taxes les apprentis et les étudiants. Dans le PV, il lit bien « *La Municipalité est compétente pour accorder l'exonération aux jeunes adultes en apprentissage ou aux études dont les parents perçoivent une allocation familiale* ». Il avait cru comprendre que cette disposition n'était pas appliquée unilatéralement mais réservée à des familles à revenus modestes.
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**, répond que par mesure d'équité, il a été décidé de donner cette possibilité pour toutes les familles. (amendement du PS)
- **M. André OVERNEY**. Le Groupe PLR souhaite et espère que le débat puisse rester contenu dans des limites acceptables. Il se réfère à la page 163 du dernier PV relatant une intervention de notre membre, M. DELAMADELEINE. A l'issue de la séance, alors que les participants rejoignaient le foyer, lors du repas de la fin d'année, M. le Municipal KRATTINGER s'est approché de notre membre en lui demandant sa taille, puis pour le traiter de "petit monsieur", ceci devant témoin.
Le Groupe PLR ne peut accepter ce comportement qui dépasse, entre élus, les bornes de la simple ironie. En conséquence, nous demandons à M. le Syndic si l'attitude relatée correspond à la bienséance de la part d'un conseiller municipal. Merci d'une prochaine réponse et de votre attention.
- **M. Marc VERAGUTH** a vu sur le site de la commune ainsi que sur le feuillet relatif au tri des déchets qu'il est mentionné que l'on peut acheter des conteneurs brun pour les déchets crus. Or, lorsqu'il s'est rendu à la voirie, le petit conteneur n'était pas à 80.- CHF comme indiqué sur le site mais à 90.- CHF.
- **M. Maurice MISCHLER, Syndic**, vérifiera et répondra prochainement.

La discussion n'est plus demandée. Le Président souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et au plaisir de se retrouver lors de la dernière séance sous sa présidence.

Il clôt la séance à 22h35.

Epalinges, le 10 mars 2013

Le Président :

La Secrétaire

Mazyar YOSEFI

Fabienne GHEZA